

ACTUALITÉ DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL EN LIEN AVEC UNE ACTIVITÉ MÉDICALE : RESPONSABILITÉS DES PROFESSIONNELS ET/OU INDEMNISATION PAR L'ONIAM

La réparation du dommage corporel en lien avec une activité médicale peut être recherchée à travers la mise en cause de responsabilités : celle du médecin, de l'établissement de soins, du fabricant d'un produit de santé, ou bien auprès de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux. Cette formation présente l'actualité légale et jurisprudentielle de ces deux voies de réparation tout en rappelant les principales articulations.

OBJECTIFS

Actualisation des connaissances dans le domaine du droit de la responsabilité médicale et du fait des produits de santé défectueux, ainsi que dans celui des accidents médicaux.

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Approfondissement des connaissances en droit de la réparation du dommage corporel.
- ▶ Appréhension des conditions de mise en œuvre des différentes voies de réparation.

PUBLIC

- ▶ Avocats
- ▶ Juristes d'entreprise (assurances, entreprises publiques, entreprises privées, fonds d'indemnisation ou de garantie)
- ▶ Salariés de caisses d'assurance maladie (CPAM) et de mutuelles

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Anne Guégan, maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne, directrice du diplôme d'université Droit de la réparation du dommage corporel et codirectrice du master 2 Risques médicaux et responsabilités de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

PROGRAMME

Régime de responsabilité des médecins et autres professionnels de santé, ainsi que des établissements de soins :

- ▶ faute technique,
- ▶ faute éthique,
- ▶ partage de responsabilités,
- ▶ préjudice d'impréparation,
- ▶ perte de chance...

Régime de responsabilité du fait des produits défectueux appliqué aux dommages causés par des produits de santé :

- ▶ défaut de sécurité du produit,
- ▶ prescription,
- ▶ mise en circulation,
- ▶ causes d'exonération spécifiques.

Infections nosocomiales

Accidents médicaux

DURÉE

1 jour

TARIFS

625 € nets de taxe

DATES

2 sessions :
11 février 2022 ou
24 juin 2022

CONTACT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pour plus de renseignements
(inscription, formation
en intra-entreprise...) :

Tél : 01 53 55 27 69

formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr



Le service Formation continue Panthéon-Sorbonne a obtenu la certification qualité de services FCU (formation continue à l'université) délivrée par le Bureau Veritas (nov. 2019).